PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, Institut de Latin).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le Bureau est constitué comme suit pour l'année 1983 :

Président : M. Cl. NICOLET, professeur à la Sorbonne.

Vice-président : M. J. HELLEGOUARC'H, professeur à la Sorbonne.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : M. P. GRIMAL, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Secrétaire général : M. L. DURET, maître-assistant à la Sorbonne.

Secrétaire-trésorier : M. J.-P. NÉRAUDAU, professeur à l'Université de Provence.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres Suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres Alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques* et a organisé fréquemment des *excursions-congrès* destinées particulièrement à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO et figure parmi les *editores* du *Thesaurus linguae latinae*.

Les séances de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquête et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à la Sorbonne, amphithéâtre Michelet, le 2e samedi de chaque mois, à 16 heures 30 (réunion libre à 16 heures).

La **Revue des Études latines,** organe de la Société, publie, outre les *Comptes rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et Discussions*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin* d'information consacré alternativement à diverses disciplines et un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages récemment parus.

Une Collection d'Études latines, dont quarante-trois volumes ont été publiés à ce jour, est réservée à des travaux agréés par le Bureau de la Société.

L'adhésion à la Société comporte une cotisation annuelle de 220 francs pour la France et l'étranger. Il est demandé aux membres qui font parvenir leur cotisation par l'intermédiaire d'un établissement bancaire de vouloir bien tenir compte à la Société des frais de transfert ou de recouvrement.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. P. Grimal, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*,
Université de Paris IV-Sorbonne, Institut d'Études latines,
1, *rue Victor-Cousin*, F-75230 Paris, Cedex 05,

les cotisations, soit par mandat-carte ou par chèque bancaire à l'adresse de :

M. J.-P. Néraudau, trésorier de la Société des Études latines,
23, *rue Louis-Braille*, 75012 Paris,

— soit par chèque postal avec le libellé :

Société des Études latines (*M. J.-P. Néraudau, trésorier*),
compte de chèques postaux nº 550-54, Paris.

Les changements d'adresse doivent être notifiés à :

M. L. Duret, 5, *rue des Roses*, 92260 Fontenay-aux-Roses.

Les sociétaires sont priés de bien vouloir régler leur cotisation dans le début de l'année civile.

L'abonnement à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., est fixé au prix de 240 francs pour la France et l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes de publications doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles Lettres, 95, *boulevard Raspail*, 75006 Paris.